

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



LA POSTE

transdev



UN PROJET PROMETTEUR



Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

« Le District, c'est VOUS ! »

C.CAILLIET

Sommaire

- ⚽ Informations Pages 1 à 3
- ⚽ Actualités Pages 4 à 8
- ⚽ Procès-Verbaux Pages 9 à 14

Agenda de la semaine

- Lundi 25 :
- Mardi 26 :
- Mercredi 27 : Commission Sportive / CPD Féminin
- Jeudi 28 : Commission de Discipline
- Vendredi 29 :
- Samedi 30 :

FORMATION DES ARBITRES ET ARBITRES AUXILIAIRES

Une formation pour les candidats arbitres (à partir de 13 ans) aura lieu les samedis 07, 14 et 21 octobre à Auxerre. La date limite d'inscription est fixée au samedi 30 septembre.

- Dossier de candidature [arbitre](#)
- Dossier de candidature [arbitre auxiliaire](#)



« LE FOOTBALL ET SES RÈGLES » EN VENTE AU DISTRICT



Le livre "Le football et ses règles", 2017/2018, est en vente au district au prix de 25€ (frais de port : 4.80€).



CHALLENGE DE LA CONVIVIALITÉ...



Nous organisons pour la sixième saison consécutive le CHALLENGE DE LA CONVIVIALITÉ qui est à destination des joueurs vétérans (35 ans et plus, deux joueurs de plus de 32 ans pouvant également participer).

... comme Francesco, mais aussi comme...

Philip, Maxwell, Xavi, Steven, Franck & John...



L'organisation est très souple, les contraintes très faibles et il n'y a pas de compétition. Les matchs se disputent essentiellement en semaine, à 11 ou en foot réduit. Ce challenge a pour objectif de développer le partage entre les joueurs, le bon esprit, le respect et le plaisir de jouer au football.

... rejoignez nous dans...

Le CHALLENGE de la CONVIVIALITÉ



Parce que vous...

- ... avez plus 35 ans
- ... voulez continuer à vous amuser
- ... vous ne voulez plus de compétitions
- ... vous voulez vos week-end en famille
- ... vous appréciez la 3e mi-temps entre amis

Règlement Challenge

Feuille Challenge de la Convivialité 2017-2018

La saison débutera en octobre et nous vous invitons à vous inscrire via FOOTCLUB (Menu « Compétitions » / onglet « Engagements ») avant le 1er octobre. Cette saison encore, nous récompenserons les plus assidus et ceux réservant le meilleur accueil sportif à leurs hôtes.

AJ AUXERRE FC SOCHAUX

VENDREDI 29 SEPTEMBRE - 20H



#PLUSFORTSAVECVOUS

INFOS et BILLETTERIE : 03 86 72 32 30

www.aja.fr

SPONSORS OFFICIELS



PARTENAIRES OFFICIELS





UN PROJET PROMETTEUR



Le District de l'Yonne de Football est ambitieux pour cette saison 2017/2018 avec des projets sur l'associatif, le sportif, l'éducatif et l'encadrement. Le vendredi 15 septembre, une trentaine d'éducateurs se sont réunis sur les installations d'Appoigny à l'occasion de la mise en place du Pass Coaching.

Le Pass Coaching, c'est quoi ? Un permis à points ! Comme pour le permis de conduire, des points sont à acquérir et à valider... et peuvent être perdus puis à rattraper via des formations proposées par le District. La commission technique met à votre disposition un document explicatif de ce nouveau dispositif.

Pour cette saison, le Pass Coaching est réservé aux équipes U18. Les coachs présents vendredi dernier ont participé à une séance de mise en situation avec des jeux de rôle puis un temps de parole avec explication du dispositif par Cédric EHRET, Président de la Commission Technique du District.

Le lundi 18 septembre, le même rassemblement a eu lieu sur les installations sportives du FC Sens avec une quinzaine de participants. Certains parents ont également pris part aux jeux de rôles...

Remerciements à l'ES Appoigny ainsi qu'au FC Sens pour le prêt des installations sportives.



QUAND SEPTEMBRE SONNE LA RENTRÉE DU FOOT



Les incontournables journées d'accueil pour les joueurs/joueuses de catégories U11 et U13 se sont déroulées le samedi 16 septembre dans tout le département.

Pour les deux catégories confondues, onze clubs icaunais ont accueilli 138 équipes, qui ont effectué toute la journée des ateliers jonglages, ateliers éducatifs et des matchs. Un goûter convivial et pris en commun a clôturé ces activités.

Les journées d'accueil à destination des U7 et U9 auront lieu le samedi 23 septembre.

Bravo aux enfants ! Remerciements aux clubs recevant ainsi qu'à leurs éducateurs pour ces rentrées du foot.



ARBITRAGE : STAGE DE RENTRÉE



Le samedi 16 septembre s'est déroulé le traditionnel stage de rentrée des Arbitres, Jeunes et Seniors, sur les installations sportives de l'AS Chablis.

La matinée était réservée à une séance physique sur le terrain où Thomas DELEUZE s'est chargé de l'échauffement. Les arbitres ont formé 3 groupes, répartis sur 3 exercices bien distincts : VMA, vivacité et coordination, signalisation, placements et déplacements. L'après-midi quant à elle était dédiée à la théorie et l'information avec l'intervention de Thierry GRODET, Président de l'UNAF. Un rappel a été effectué par Clément BALAINE sur les procédures d'avant, pendant et d'après match. Stéphane MOREL, Président de la C.D.A a expliqué les perspectives d'évolution dans l'arbitrage, les droits et les devoirs. Quentin GUIDOU a présenté le sport-études, la C.D.A 2017/2018 et a terminé par un exercice sur feuille de match avec les tablettes.

Un pot de l'amitié offert par l'UNAF a clôturé cette journée.

Remerciements à l'AS Chablis pour son accueil et bravo aux arbitres présents.

Formateurs : Jimmy ALMI, Clément BALAINE, Philippe CHANUDET, Thomas DELEUZE, Quentin GUIDOU, Stéphane MOREL, Pascale SALMON, Gilles TABOUREAU.



LES FÉMININES FONT LEUR RENTRÉE



Les féminines ont fait leur rentrée du foot ce dimanche 17 septembre sur les installations sportives d'Appoigny.

Le District de l'Yonne a accueilli sur les terrains de l'ES Appoigny 23 équipes féminines, des U17 aux Seniors Championnats et Loisirs. Le programme de la matinée s'est concentré sur l'organisation de plusieurs matchs ! Malgré le temps frais et pluvieux, toutes les équipes se sont opposées de 10h00 à 14h00.

Bravo à toutes et remerciements à l'ES Appoigny pour le prêt des installations.



C'EST PARTI POUR LES SÉLECTIONS !



Le mercredi 20 septembre s'est déroulé un C.P.D (Centre de Perfectionnement Départemental) destinés aux meilleurs joueurs U16 du département sur les installations sportives de Migennes.

Ce rassemblement a réuni presque 40 joueurs, sous l'égide de Johan RADET, Conseiller Technique Départemental de l'Yonne et de la Nièvre. Les jeunes, venus des clubs : Aillant SP, Auxerre Sports Citoyens, Avallon CO, Charbuy, Joigny, Paron, Sens FC, Stade Auxerrois, St Clément et Tonnerre ont formé des groupes suivant leur poste avant d'entamer les matchs et être guidés, conseillés et observés... Une après-midi conviviale et enrichissante pour ces joueurs, qui s'est clôturée par un goûter aux alentours de 16h30.

Remerciements à la municipalité et au club de Migennes ASUC pour le prêt des installations.

PROCES - VERBAUX

PV 44 Sp 6

Auxerre le 20 septembre 2017

COMMISSION
SPORTIVE

Présents : MM Renault – Batréau - Rollin

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

La commission adresse ses condoléances à Mr Barrault pour le décès de son beau-frère.

1. Réclamation

Match 50499.1 du 17.09.17 Auxerre Olympique – Serein AS 2 D4 gr B

Courriel du club de Serein AS en date du 19.09.17.

La commission prend note de ce courriel qui ne peut être considéré comme réserve d'après-match et le transmet à la commission de discipline.

2. Matches non joués

Match 50433.1 du 17.09.17 Sens Franco Portugais 3 – Chemilly 2 D4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe de Chemilly 2 était absente au coup d'envoi,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Chemilly 2,
- donne match retour à jouer le 25 février 2018 à Sens.
- amende 45 € au club de Chemilly pour forfait déclaré.

Match 50380.1 du 16.09.17 Avallon CO - Joigny U15 acces ligue

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017.

3. Changements dates, horaires, terrains

Match 50818.1 du 24.09.17 St Georges – St Florentin Portugais CY

Demande de changement d'horaire du club de St Georges en date du 19.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 24 septembre 2017 à 13 h 00.

Amende 15 € au club de St Georges.

Match 50825.1 du 24.09.17 Auxerre Stade 3 – Champlost CY

La commission, vu l'occupation des terrains au Stade de l'Arbre Sec – programmation matchs Coupe de France et Coupe de Bourgogne,

- donne ce match à jouer à 12 h 30 en lever de rideau du match de Coupe de France.

Match 50297.1 du 17.09.17 Charbuy – Lindry D3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de l'inversion du match dû à l'indisponibilité des installations de Charbuy dû à l'occupation par les gens du voyage,
- donne match retour à jouer le 25 février 2018 à Charbuy.

Match 50386.1 du 29.10.17 Andryes – Avallon vauban FC 2 D3 gr C

Demande de report de match du club d'Andryes en date du 10.09.17.

La commission, vu les pièces au dossier, l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 8 octobre 2017 (1^{ère} date de libre).

Match 50427.1 du 24.09.17 FC Gatinais 3 – Sens Franco Portugais 3 D4 gr A

Courriel du club du FC Gatinais en date du 19.09.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs et l'occupation du terrain de St Valérien,

- donne ce match à jouer le 12 novembre 2017 à 15 h 00.

Match 51076.1 du 23.09.17 Monéteau – Avallon CO U18 D1 gr A

Demande de report de match du club de Monéteau en date du 23.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017 (la date du 21.10.17 étant réservée pour le 1^{er} tour de CY U18).

Match 50902.1 du 23.09.17 Appoigny – ECN U18 D2 gr A

Demande de report de match du club d'ECN en date du 20.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017 (la date du 21.10.17 étant réservée pour le 1^{er} tour de CY U18).

Match 50933.1 du 23.09.17 Pont/Yonne – FC Gatinais U18 D2 gr B

Demande de report de match du club de Pont/Yonne en date du 19.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017 (la date du 18.11.17 étant une journée de championnat).

Match 51077.1 du 23.09.17 Chevannes – Courson U15 D2 gr A

Demande de report de match du club de Courson en date du 20.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017 (la date du 21.10.17 étant réservée pour le 1^{er} tour de CY U15).

Match 51031.1 du 23.09.17 G.Migennes/Laroche – Charny/Champignelles U15 D2 gr B

Courriel du club de G.Migennes/Laroche en date du 19.09.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017 (la date du 18 novembre étant réservée pour le 2^{ème} tour de CY U15).

Match 51033.1 du 23.09.17 Joigny 2 – Diges.Pourrain/Toucy U15 D2 gr B

Courriel du club de Diges.Pourrain en date du 19.09.17 : demande de changement d'horaire.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 23 septembre 2017 à 15 h 00.

Match 51046.1 du 23.09.17 Vergigny – St Julien U15 D2 gr C

Courriel du club de Vergigny en date du 20.09.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 4 novembre 2017.

Match 51047.1 du 23.09.17 Serein AS/Neuvy – Cerisiers U15 D2 gr C

Courriel du club de Serein AS en date du 20.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer 4 novembre 2017.

Match 51048.1 du 23.09.17 Héry – Gurgy U15 D2 gr C

Demande de report de match du club de Gurgy en date du 19.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017.

Match 51061.1 du 23.09.17 Sens Franco Portugais – Pont/Yonne U15 D2 gr D

Demande de report de match du club de Pont/Yonne en date du 19.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2017.

4. Feuilles de match informatisées non parvenues

JOURNEE DU 10 SEPTEMBRE 2017

Match 50555.1 du 10.09.17 Aillant 3 – Andryes 2 D4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier, la réception de la feuille de match papier dûment remplie par les 2 clubs,

- valide la feuille de match papier et enregistre le résultat de cette rencontre :
Aillant 3 = 1 – Andryes 2 = 4.

Amende 46 € au club d'Andryes pour absence de transmission.

JOURNEE DU 17 SEPTEMBRE 2017

Concernant la journée du 17 septembre 2017 - La commission prend note qu'un problème technique n'a pas permis l'utilisation des tablettes.

Par conséquent la commission sera indulgente concernant les amendes.

La commission prend note des feuilles papiers pour les matchs suivants et enregistre les résultats

- match D1 50020.1 Véron = 3 / Sens Franco Portugais Sens = 1
- match D2 gr A 50099.1 Mt St Sulpice = 1 / Migennes 2 = 0
- match D2 gr B 50727.1 Tonnerre = 7 / Champs.Yonne 2 = 1
- match D2 gr B 50730.1 St Fargeau = 5 / Chassignelles/Lézennes = 0
- match D3 gr A 50232.1 Rosoy = 1 / Pont.Yonne = 0
- match D3 gr A 50233.1 Sens Eveil = 1 / Sens Racing Club 3 = 7
- match D3 gr B 50298.1 Héry 2 = 3 / Cheny = 5
- match D3 gr B 50301.1 St Georges 2 = 1 / Fleury La Vallée = 0
- match D3 gr C 50364.1 Andryes = 2 / Varennes 2 = 0
- match D4 gr C 50561.1 Andryes 2 = 1 / Auxerre Aigles FC = 8

- match D4 gr D 50629.1 Tanlay = 0 / Ravières = 1
- match D4 gr D 50631.1 Tonnerre 2 = 0 / ECN 2 = 8

Match 50433.1 Sens Franco Portugais 3 / Chemilly 2 D4 gr A

La commission prend note de la feuille de match papier et rappelle au club que la FMI peut être faite même en cas d'absence de l'équipe adverse (voir décision ci-dessus dans matchs non joués).

Rappel procédure d'utilisation de la FMI

IMPORTANT: La commission rappelle qu'il est obligatoire de faire une feuille de match papier et d'envoyer le rapport constat d'échec en cas de défaillance de l'application même à la fin du match.

En cas de FORFAIT (club recevant ou visiteur) **ou de TERRAIN IMPRATICABLE**, vous devrez saisir sur la FMI match non joué et préciser le motif (forfait ou terrain impraticable)

Pour les terrains impraticables –en cas d'absence d'arbitre officiel

Le club recevant se connecte et valide sa composition.

Dans le pictogramme INFOS ARBITRE, une personne du club se rentre en tant qu'arbitre bénévole et se crée un mot de passe (*comme le font les arbitres officiels*)

Le club recevant et l'arbitre bénévole procèdent à la signature d'avant match et indiquent le club visiteur comme absent.

Le pictogramme FAITS DE MATCHS apparaît et l'arbitre bénévole peut désormais saisir terrain impraticable.

Pour déclarer un forfait

Le club recevant se connecte et valide sa composition. L'arbitre officiel saisie son mot de passe.

5. Questions diverses

Match 50103.2 du 25.02.18 Champigny – Charny D2 gr A

Courriel du club de Charny en date du 18.09.17 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Match 50244.1 du 15.10.17 Sens Eveil – Sens Franco Portugais 2 D3 gr A

Courriel du club de Sens Eveil en date du 18.09.17 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

- prend note de la réponse de la C.D.A. :
« La demande n'étant pas motivée et comme les divisions départementales 3 et 4 n'étant pas prioritaire pour la désignation d'arbitre (effectif d'arbitres insuffisants), il n'y aura pas d'arbitre sur cette rencontre ».
- transmet cette demande à la commission des délégués.

Match 50574.1 du 15.10.17 Courson – Auxerre Aigles FC D4 gr C

Courriel du club de Courson en date du 18.09.17 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A et la commission des délégués.

Courriel du club de St Florentin Portugais en date du 15.09.17 concernant la désignation d'un arbitre.

La commission a transmis ce courriel à la C.D.A. qui a fait le nécessaire.

Courriel du club de Pont/Yonne en date du 09.09.17

La commission prend note des démissions du Président et de la secrétaire du club de Pont/Yonne en date du 15 septembre 2017.

6. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour le match suivant :

Journée du 24 septembre 2017

- CP 50844.1 Rosoy – Auxerre Aigles FC : Mme Boucault

7. Situation financière des clubs

La commission,

- en application de l'annuaire du District de l'Yonne §6.7 article 44 alinéa 2 du règlement :
« 1. Chaque club ayant un compte ouvert au district, il sera envoyé périodiquement des relevés avec nécessité pour le club de régler le solde sous quinzaine.
2. En cas de non-paiement à la suite de deux rappels écrits ou par voie électronique effectués, le club sera pénalisé d'un point par match joué par l'équipe supérieure du club et pourra être suspendu de ses droits, et ce jusqu'à règlement des sommes dues.
3. Le fait de porter au compte du club certaines perceptions ne saurait exclure le paiement des sommes dues dans les cas prévus aux règlements dans les délais impartis.»
- prend note de l'extrait du PV du Comité de Direction du 29 août 2017
Le Comité de Direction transmet à la commission sportive pour application de l'article 44 alinéa 2 la situation financière des clubs suivants qui seront pénalisés d'un point par match joué par l'équipe supérieure du club jusqu'à règlement des sommes dues :
- par conséquent, il est retiré un point au classement pour l'équipe suivante :
 - Sens Eveil = départemental 3 gr A

8. Prochaine réunion

Mercredi 27 septembre 2017 à 16 h 00

MM Renault – Barrault - Guyot – Rollin

Mercredi 4 octobre 2017 à 16 h 00

MM Renault – Barrault - Batréau

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission

Renault Thierry

Le Secrétaire de séance

Batréau Jean-Michel

Réunion téléphonique du 19 septembre 2017

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

1. Statut de l'arbitrage

Présents : Mme Fontaine - MM Sabatier – Trinquesse – Chaton – Chanudet

8.1 Changement de club

Situation de M RUFFE Frantz

La commission

- Prend note de la décision de la commission régionale des statuts et règlements et obligations des clubs club en sa réunion en date du 14 09 17 accordant une licence pour le club de **VINNEUF**
- Vu les dispositions de l'article 33 du statut de l'arbitrage, **M RUFFE Frantz** ne pourra pas être comptabilisé au titre du club demandeur pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019
- Dit que le club quitté FC GATINAIS, ne pourra comptabiliser **M RUFFE Frantz** pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 n'étant pas le club formateur de celui-ci.

8.2 Liste des clubs en situation irrégulière

La commission, vu la décision concernant la situation de M RUFFE Frantz, précise la situation des clubs de Vinneuf et FC Gâtinais

Championnat départemental 1 - liste complémentaire -

FC GATINAIS manque 1 arbitre

VINNEUF manque 2 arbitres

Report de la date limite de dépôt des dossiers de candidature arbitre et arbitre auxiliaire
30 septembre 2017

Le Président de commission

P SABATIER